

(1)

( N° 150. )

---

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 8 JUIN 1860.

Crédit supplémentaire de 1,000,000 de francs au Département  
de la Justice <sup>(1)</sup>.

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION <sup>(2)</sup>, PAR M. DE LIÈGE.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 3 mai dernier, M. le Ministre de la Justice a déposé un projet de loi, ayant pour but d'ouvrir à son Département un crédit d'un million à titre d'avance pour l'exercice courant.

Ce crédit sera affecté à poursuivre dans les prisons le travail pour l'exportation.

Il résulte de l'exposé des motifs, que la fabrication de toiles pour l'exportation, établie dans la prison de Saint-Bernard, loin de nuire à l'industrie privée, lui est venue en aide en la transformant; que cette fabrication a eu en outre pour résultat :

1° De substituer pour beaucoup d'ouvriers de l'industrie linière un salaire rémunérateur à un salaire insuffisant, et le payement en espèces au payement en marchandises;

2° De faire disparaître les préjugés qui existaient contre l'emploi des fils mécaniques et l'usage de la navette volante;

3° De fournir des produits d'un placement facile que nos industriels ont imités;

4° D'acquérir pour nos toiles, sur les marchés transatlantiques, une réputation méritée;

5° Enfin de fournir à l'État un bénéfice de plus de 40,000 francs annuellement,

---

(1) Projet de loi, n° 138.

(2) La commission était composée de MM. VERVOORT, président, GUILLERY, PINNEZ, LAUBRY, DE LIÈGE, JAMAR et HYMAN.

puisque le travail des prisonniers, à la maison de Saint-Bernard, ne produisait à l'origine des opérations que 22,000 francs en moyenne par an, tandis que depuis cette époque les bénéfices ont été en moyenne de 67,000 francs.

Par ces motifs, la section centrale chargée d'examiner le budget de la justice pour l'exercice de 1861, à laquelle vous avez renvoyé le projet de loi qui vient d'être analysé, l'a approuvé unanimement. Elle vous en propose donc l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
C. DE LIÈGE.

*Le Président,*  
D. VERVOORT.

---